

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le 04 SEP. 2025

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20250904-EMPRUNT2025-BF

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

PSPL EDU PRÊT

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

COMMUNE DE MUR SUR ALLIER

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant total de 240 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de l'école primaire de DALLET

Pour le financement de cette opération, M. Vincent MAZIN, Maire de la commune de MUR SUR ALLIER est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 240 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL EDU PRÊT

Montant : 240 000 euros - versement en octobre 2025

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle – 1^{ère} échéance en 2026

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Dédit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

M. Vincent MAZIN, Maire de la commune de MUR SUR ALLIER, autorisé par délibération n° 2025-02 du 7 janvier 2025 portant sur la délégation du conseil municipal au Maire, dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Mur sur Allier le 4 septembre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

